# MALO SILVESTRE RUCET,
# CURÉ CONSTITUTIONNEL DE SOURDEVAL-LES-BOIS,
# VICTIME DE LA CHOUANNERIE

L'événement que nous allons relater, concerne la chouannerie dans le département de la Manche et plus précisément l'assassinat d'un curé constitutionnel par les Chouans. Rappelons que la chouannerie, incarne une double contestation : de la République et du clergé constitutionnel.

Pour donner du sens à cet affaire, nous la resituerons dans le contexte plus large de la chouannerie dans la Manche et, surtout, dans celui des assassinats de prêtres assermentés/constitutionnels dans notre département. Sur ce dernier point, les informations que nous donnons ne prétendent pas à l'exhaustivité, le travail de recherche doit encore être poursuivi, notamment au niveau d'un dépouillement exhaustif des *Conférences ecclésiastiques*, ce que nous allons poursuivre au cours de l'année 2017. Rappelons que ces *Conférences ecclésiastiques* ont été rédigées en 1866 et 1867 à la demande de Mgr Jean-Pierre Bravard, évêque de Coutances. Il était demandé aux curés de chaque paroisse d'écrire un mémoire sur les faits majeurs qui s'étaient produits dans leur village depuis la Révolution : vie religieuse, événements marquants, personnel ecclésiastique, vie politique local, bâti religieux…. Sur un total de plus de 400 paroisses, 61 n'ont pas répondu. Ces mémoires étaient basés sur des archives paroissiales mais aussi sur des témoignages. En ce sens, elles ne sont pas une source primaire dont on peut garantir la fiabilité. Elles constituent ce que je nommerais une source secondaire à valider par des sources primaires telles que l'état civil. Cela étant, elles informent/alertent sur des faits qu'on ne retrouve pas décrits par ailleurs. C'est le cas de l'assassinat de Malo Silvestre Rucet. Ces *Conférences ecclésiastiques* sont d'autant plus précieuses pour notre département que les Archives départementales ont été presque totalement détruites lors des bombardements de juin 1944.

Pourquoi avoir choisi cet événement ? Nous sommes tombés dessus de façon fortuite, alors que nous travaillions en 2009 à la préparation de la « Journée des églises », dont la thématique était les presbytères. Celui de Sourdeval-les-Bois faisait partie de ceux que nous avions retenu dans le canton de Gavray. C'est en regardant les *Conférences ecclésiastiques* de Sourdeval-les-Bois, que nous avons découvert cet assassinat. Nous avons décidé de le reprendre et de l'approfondir dans le cadre de la thématique générale du congrès de Lisieux.

## L'ASSASSINAT DE MALO SILVESTRE RUCET PAR LES CHOUANS

L'événement qui nous concerne se passe donc à Sourdeval-les-Bois, commune du Coutançais, située à la base d'un triangle dont le sommet est Hambye et les deux points de la base Gavray et Percy.

Au moment de la Révolution, c'est une commune qui compte 309 habitants en 1793, ce qui en fait une paroisse de faible importance par rapport à ses voisines plus peuplées : Hambye 3530 habitants, Gavray 1452 habitants et Percy 2950 habitants. Aujourd'hui Sourdeval-les-Bois n'a plus qu'environ 200 habitants. La modestie de l'église témoigne de celle de la commune. Sur la photo, sur la droite, nous distinguons le chemin d'accès au presbytère. Les assassins du prêtre ont dû l'emprunter ou passer par le cimetière.

Église de Sourdeval-les-Bois, avec le chemin d'accès au presbytère.

Les faits de que nous allons présenter se déroulent en pluviôse an IV (février 1796). À cette date est en poste un curé assermenté, Malo Silvestre Rucet. Issu d'une bonne famille (son père était sénéchal du Tronchet), il est né le 3 mai 1748 à Miniac-Morvan dans l'Ille-et-Vilaine actuelle. Il est baptisé le lendemain.

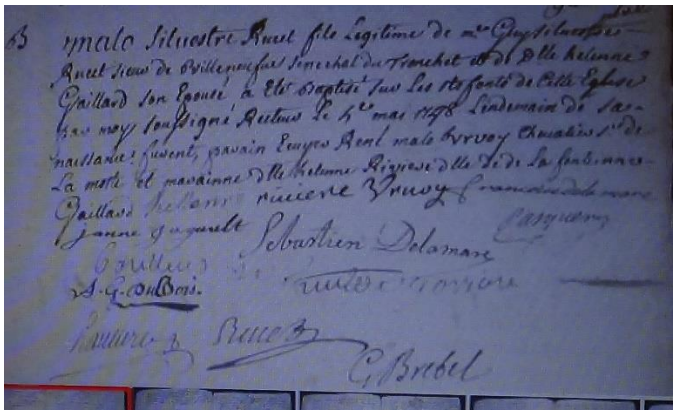

Acte de baptême de Malo Silvestre Rucet, référence.

(Archives départementales d'Ille et Vilaine référence : 10NUM3517950 Vue 7)

Malo Silvestre Rucet est curé de Sourdeval les Bois depuis 1784 où il a succédé à monsieur Keralis, décédé cette même année. Il est intéressant de noter qu'en dehors de ce que nous avons trouvé dans les *Conférences ecclésiastiques*, il n'y a aucune trace de Malo Silvestre Rucet dans les registres des personnels religieux aux archives diocésaines de Coutances. Le seul élément que nous y avons trouvé, c'est cette petite fiche non datée, que nous reproduisons ci-dessous.

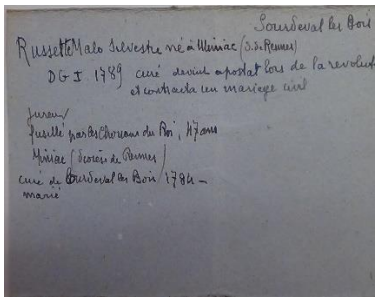

Fiche sommaire de renseignements sur Malo Silvestre Rucet, Archives diocésaines de Coutances, réf.**dans dossier de pièces diverses de la paroisse de Sourdeval les Bois**

En l'an II (en 1793), comme de très nombreux prêtres constitutionnels, il prend le titre d'«officier publi ». Effectivement, les actes de naissance, mariage et décès portent bien son nom avec la mention « Officier public ».

À l'exemple d'un autre curé voisin (Gilles Blouet, curé de La Baleine) et comme un certain nombre de prêtres assermentés, il se maria. Il épousa une jeune femme de Sourdeval-les-Bois Jeanne Lebargy, née le 2 mars 1774. Son père, Louis Lebargy, était laboureur ; sa mère était Marie Le Boulanger. Son frère Jean Lebargy, dont nous reparlerons, était né le 2 septembre 1764. Comme le rapporte Ruth Graham dans son article « Le mariage des ecclésiastiques députés à la Convention »[1], entre 5 et 6 000 prêtres sur une population supérieure à 100 000 se marièrent, Rucet en fit partie.

Il est important de noter que le frère de sa femme, Jean Lebargy, était au moment de la Révolution vicaire à Percy. Lui, deviendra un prêtre réfractaire très engagé. On imagine aisément que ce mariage dût, à tout le moins, le choquer. Mariage qui au demeurant fut de brève durée, puisque dans les *Conférences ecclésiastiques* de Sourdeval-les-Bois, le curé de l'époque, Viron, note : « Pressé par les exhortations de son frère, que nous avons connu, d'une grande piété, dont nous avons été le vicaire pendant neuf ans, la femme de Russette obtint que son union criminelle fût rompue »[2]. Il ajoute « au registre de la Mairie, nous avons vu le divorce de Russette, mais c'est en vain que nous avons cherché cet acte et sa date ». On constate une variante dans l'orthographe du nom de Rucet, écrit ici Russette, mais nous avons repris l'orthographe figurant sur le registre de baptême.

Dans les registres de mariage de Sourdeval-les-Bois, on ne trouve pas trace du mariage de Malo Silvestre Rucet et de Jeanne Lebargy. Certainement, se sont-ils mariés dans une autre commune, ce qui était souvent le cas. Rucet au moment de son mariage état-il abdicataire, c'était là aussi généralement le cas. On sait, d'après les travaux de Claude Langlois et T J A Le Goff[3], que 77 % des mariages de prêtres recensés ont eu lieu entre 1793 et 1795, 20 % entre 1795 et 1799, et seulement 3 % en 1792. Aucun mariage antérieur à 1792 n'est apparu, c'est normal puisque ce n'était pas devenu possible.

Rappelons que le 14 janvier 1794 la cathédrale de Coutances et toutes les églises de la Manche sont dédiés à la déesse Raison et que les prêtres sont obligés de se marier. Une loi de brumaire an II (novembre 1793) exemptait de la prison et de la déportation les prêtres mariés. On a vu dans le mariage des prêtres le phénomène le plus radical de la déchristianisation. Il est probable que Rucet se soit marié fin 1793 ou début 1794.

Concernant l'assassinat de Rucet, il est intéressant de noter qu'il n'apparaît pas dans les affaires rapportées par E. Sarrot dans « Des tribunaux répressifs de la Manche »[4]. Il n'est mentionné ni par Léon de La Sicotière dans son travail sur Frotté[5], ni dans les travaux de l'abbé Lechat[6], ni dans ceux de l'abbé Lecanu[7] ou du révérend père Masselin[8]**.** Voici ce qui est noté dans les *Conférences ecclésiastiques* de Sourdeval-les-Bois : « L'an IV de la République, Russette, averti que les " chasseurs du roi " venaient de paraître dans la commune et qu'ils se trouvaient aux environs de

---

[1] *Annales historiques de la Révolution française*, 1985, vol. 262, n° 1, p. 480.

[2] Référence Conférences ecclésiastiques de Sourdeval les bois – Archives diocésaines de Coutances

[3] Réf Claude Langlois et T.-J. Le Goff : « Les vaincus de la Révolution : jalons pour une sociologie des prêtres mariés », cité par Paul Chopelin « Le débat sur le mariage des prêtres dans le diocèse de Rhône et Loire au début de la Révolution française (1789-1792) – page 29.

[4] Réf M E Sarrot « Des tribunaux répressifs de la Manche pendant la Révolution - Tome II – page 126

[5] Léon de la Sicotière « Louis de Frotté et les insurrections normandes 1793 - 1832 »

[6] M l'Abbé J B Lechat « Répertoire du clergé de la Manche Révolution et Empire 'tome premier et tome deuxième »

[7] Abbé Auguste Lecanu « Histoire du diocèse de Coutances et d'Avranches depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours ; suivie des actes des saints et d'un tableau historique des paroisses »

[8] Cité par l'abbé J B Lechat dans son artiche « Exécutions par les chouans de C-F Marguerie – Curé constitutionnel de Saint-Germain-sur Sève (An IV) » Revue du département de la Manche – Tome premier 1959 – Fascicule 3 juillet – Page 217

l'église, fut aperçu par l'un d'eux dans le jardin du presbytère au moment où il prenait la fuite. Il fut tué d'un coup de fusil à l'âge de 47 ans »[9]. Ci-après une photographie du jardin du presbytère de Sourdeval-les Bois où Rucet fut assassinée. La configuration du jardin n'a pas changé. Le presbytère lui fut détruit et reconstruit en 1824.

Jardin du presbytère de Sourdeval-les-Bois, état actuel.

On parle de « Chasseurs du roi », des chouans normalement défenseurs du « Trône et de l'autel », pas de chouans du « Bissac » qui, sous couvert de chouannerie, se livrent à la rapine et à des violences sur les personnes. En fait, il faut rester très prudent par rapport au vocabulaire employé, car selon qui l'utilise pour un même évènement on parlera de « Chasseurs du Roi », de « chouans », de « brigands » … Comme le notait l'abbé Lechat : quelle fut la part des assassinats perpétués par des « Chouans du bissac » ou par d'authentiques « Chasseurs du roi », par des « chouans indigènes » ou des « Horsains » ? Les réponses restent largement à préciser.

Cette relation des faits est corroborée par deux autres sources : le rapport du juge de paix du canton de Saint-Denis-le-Gast, Estur, et une transcription par l'adjoint municipal Dubois. Voici ce que note le juge de paix Estur :« Nous juge de paix du canton de Saint-Denis le Gast mandons au citoyen officier public de la commune de Sourdeval les Bois de faire inhumer le corps du citoyen Malo Silvestre Ruset, le curé de la même commune âgé d'environ quarante-sept ans, fils de Silvestre Ruset et de Hélaine Gaillard, natif de la commune de Miniaque département de l'Ile et Vilaine ayant été tué par les chouans dans son presbytère le 28 du mois dernier sur les sept heures du soir. A Sourdeval les Bois, premier ventôse, quatrième année républicaine[10]. Cet acte nous permet de situer précisément la date de l'assassinat de Rucet au 28 pluviôse an IV (17 février 1796). L'acte du juge de paix est daté du premier ventôse an IV (20 février 1796). Il parle de chouans sans reprendre la dénomination « Chasseurs du roi ».

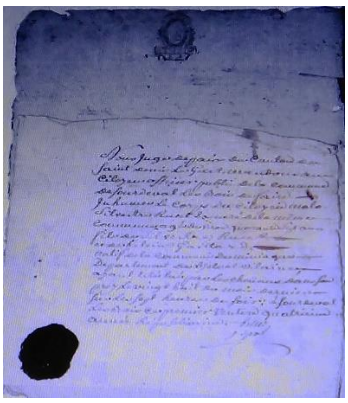

Acte d'enregistrement du meurtre du curé Rucet par le juge de paix Estur, réf

Archives départementales de la Manche 5MI1121 An IV vue 3

[9] Conférences ecclésiastiques de Sourdeval les Bois – Archives diocésaines de Coutances
[10] AD Manche, E 56.

Une troisième source, les *Conférences ecclésiastiques* de Percy, rédigées par le vicaire Lepourry, complète l'information. Elles nous renseignent aussi sur le beau-frère de Rucet, Jean Lebargy et elles nous livrent une information capitale, le nom de l'assassin présumé de Rucet. Lisons ce qui y est noté :

> « Monsieur Ozouf vicaire de la troisième portion de Percy disparut fin 1790 et fut remplacé par monsieur Jean Lebargy de Sourdeval les Bois. Il reçut le titre de vicaire de Percy par monsieur Quétel, curé de la troisième portion, officier public et curé jusque fin 1793. Après l'interdiction de la religion catholique le 7 décembre 1793, il se retire près de Bayeux. Monsieur Lemaître Jean, a pour vicaire Jean Lebargy. Après décembre 1793, Lemaître et Lebargy se replient clandestinement à la Vérablière près de Percy et continuent à officier. Finalement, ils seront arrêtés et conduits à Torigny près d'une année. Ils reviendront à Percy à la grande satisfaction de leurs fidèles très nombreux. Assassinat de Canuet dit Aindard, chef d'une petite bande de chouans, tué par les siens au Hamel aux Hervy[11]. Il venait de mettre à mort le pauvre curé apostat de Sourdeval les Bois, et il se rendait à Percy pour faire périr messieurs Lemaitre de Morsilly, les Jardin Hervy, Cotet ancien militaire, les Touypré Blanchamps, Saint Chesnais d'Esnoult[12]. »

Ce texte peut expliquer que l'assassinat de Rucet n'apparaisse pas dans « Des tribunaux répressifs de la Manche »[13]. En effet, si l'assassin de Rucet est bien Canuet dit Aindard, le fait qu'il ait été tué par ses compagnons ne permettait pas de le traduire en justice. Cela semble également vouloir dire que ses compagnons et complices n'ont pas été arrêtés, ni jugés pour cette affaire.

## L'ASSSSINAT DE MALO SILVESTRE RUCET DANS LE CONTEXTE DE LA CHOUANNERIE DE LA MANCHE

Sur le contexte général beaucoup a déjà dit, nous nous y attarderons peu. Par contre, nous nous appesantirons davantage sur les assassinats des prêtres assermentés dans la Manche. On sait que la révolte chouanne avait son épicentre dans le Bocage. Pour nous, dans la Manche, ce sont principalement L'Avranchin, le Mortainais et les lisières du département avec le Virois, Le Domfrontais et le Passais. Le centre de la Manche étant moins touché, le nord Manche encore moins. Il est très difficile d'évaluer les effectifs de la chouannerie dans la Manche. Comme le note Jean Pouëssel avec un point d'interrogation 3 ou 4 000 personnes.

La chouannerie commença à vraiment émerger en 1794. Pourquoi la chouannerie sera-t-elle plus violente dans les régions bocagées du sud du département ? Peut-être comme le suggère Jean Quellien, dans son étude « A propos de la géographie de la chouannerie en Basse-Normandie »[14], faut-il resituer ces comportements de violence dans la longue durée. Ainsi, il note que : « C'est la propension des gens du bocage normand à recourir à la violence (et cela dans la longue durée) pour défendre leurs idées ou leurs intérêts ». Cela, sans qu'on en connaisse les raisons précises, le sujet reste ouvert. Il note que, dans le Coutançais, le Granvillais, et le Saint-Lois, on s'accepte mieux. Par-delà les différences, il y a de la tempérance. Plusieurs cartes mettent en évidence ces différences. La première, c'est la carte du théâtre de la chouannerie normande par Léon de La Sicotière[15]. Nous ne reproduisons pas cette carte peu lisible, d'autant qu'elle est reprise par Jean Quellien à partir du même ouvrage de Léon de La Sicotiere. Nous reproduisons donc la carte proposée par ce dernier.

---

[11] Fait partie de la commune de Percy.

[12] Réf Conférences ecclésiastiques de Percy – Archives diocésaines de Coutances

[13] E Sarrot « Des tribunaux répressifs ordinaires de la Manche en matière politique pendant la première Révolution » Tome troisième – Pages 2 à 221

[14] J. QUELLIEN, 1989.

[15] L. de LA SICOTIERE,1889.

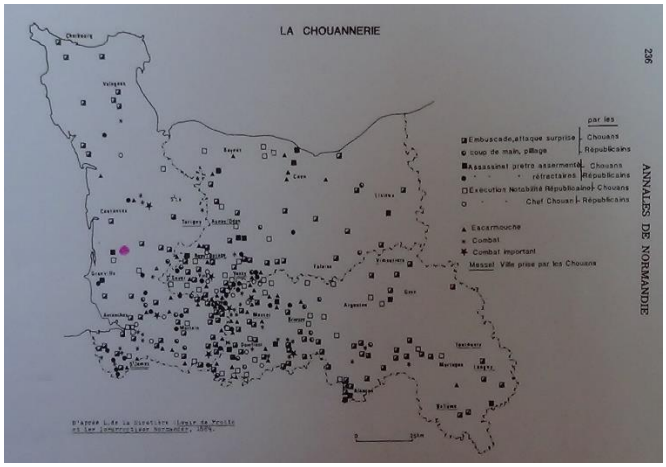


Titre, réf

Carte reprise par Jean Quellien dans son article « A propos de la géographie de la Chouannerie en Basse-Normandie » Parue dans Annales de Normandie / année 1989 / volume 39 / Numéro 3 / page 236

On y voit beaucoup plus nettement que sur la carte de La Sicotiere, la concentration de la chouannerie dans le sud du département. Notons que sur cette carte, on relève trois assassinats de prêtres assermentés par les chouans et dix-sept de prêtres réfractaires par les républicains. Concernant les prêtres assermentés, c'est une sous-évaluation notoire, nous y reviendrons. Concernant les assassinats de prêtres réfractaires, nous n'avons pas étudié ce sujet. L'étude exhaustive à venir des *Conférences ecclésiastiques* permettra de corriger ces chiffres, tant pour les prêtres assermentés que pour les prêtres réfractaires.

Une autre carte doit être signalée, l'une de celle réalisée par Jean Pouëssel dans son étude *Chouans et chouannerie dans la Manche de 1797 à 1801*[16]. Même si elle est postérieure à l'assassinat de Rucet, elle met bien en évidence la prépondérance du Sud Manche dans les actes de chouannerie.

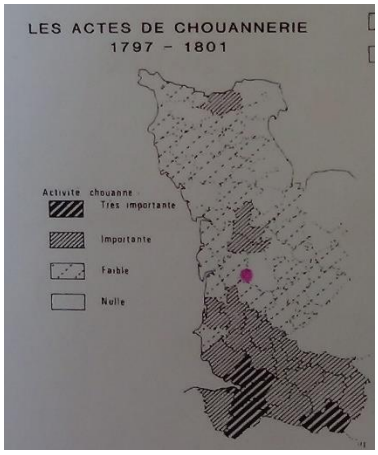


Carte tirée de l'article de Jean Pouessel « Chouans et chouannerie dans la Manche (1797-1801) Annales de Normandie / 36° année / N° 3 / 1986 / page 247

Nous avons noté par un cercle la localisation de Sourdeval-le-Bois. En outre, si on reprend les chiffres de Jean Pouëssel comparant le pourcentage de la population chouanne recensée dans chacune des trois zones retenues (Sud Manche, Centre Manche et Cotentin), on constate que dans le sud la population chouanne est deux fois et demie fois plus importante que dans le centre Manche et trois

[16] Réf Jean Pouessel « Chouans et chouannerie dans la Manche (1797-1801) Annales de Normandie / 36° année / N° 3 / 1986 /

fois plus importante que dans le Cotentin, alors que les écarts de population entre ces trois zones sont peu importants.

| Zones géographiques | % de la population du département | % de la population chouanne du département | Densité comparative de la population chouanne dans le Sud Manche |
|---|---|---|---|
| Sud Manche (Arr. Avranches et Mortain) | 32,1 | 58,9 | ➢ 2,5 fois plus importante que dans le Centre Manche<br>➢ 3 fois plus importante que dans le Cotentin |
| Centre Manche (Arr. Coutances et Saint-Lô) | 32,5 | 22,9 | |
| Cotentin (Arr. Carentan, Valognes et Cherbourg) | 35,4 | 18,2 | |

Comme le montre bien Jean Pouëssel, il faut se méfier des valeurs moyennes. En effet, la carte nous montre que l'implantation de la chouannerie est loin d'être homogène dans chacune des trois zones. Ainsi, elle nous montre d'importantes poches de chouannerie :
- au nord du département, vers Cherbourg (dans le canton de Digosville) ;
- au nord du Coutançais dans un quadrilatère formé de La Haye-du-Puits, Lessay, Périers et Saint-Sauveur-Lendelin ;
- dans une poche débordant Granville, Cérences, Lengronne, Saint-Denis-le-Gast, Gavray, Hambye, Percy et Villedieu, on retrouve l'importance de cette poche dans les affaires de chouannerie citées par E. Sarot dans *Des tribunaux révolutionnaires de la Manche*[17]. Nous avons représenté cette poche sur la carte ci-dessous.

La poche de chouannerie dans le centre Manche

[17] Réf [17] E Sarrot « Des tribunaux répressifs ordinaires de la Manche en matière politique pendant la première Révolution » Tome troisième – Pages 2 à 221

Or, c'est dans cette poche qu'a eu lieu l'assassinat de Rucet. On peut déjà dire que cet assassinat n'est pas une anomalie géographique, c'est d'ailleurs ce que nous allons préciser.

**SUR LE CONTEXTE LIÉ AUX ASSASSINATS DE PRÊTRES ASSERMENTÉS COMMENT L'ASSSSINAT DE RUCET SE RELIE AUX AUTRES ASSASSINATS DE PRETRES ASSERMENTES SUR UN PLAN GEOGRAPHIQUE ET SUR UN PLAN CALENDAIRE ?**

À ce jour, nous avons identifié 26 assassinats de prêtres assermentés dans le département de la Manche, dont 23 attribués à la chouannerie, et Rucet en fait partie. Comme déjà indiqué, ce chiffre est à considérer comme provisoire.

**Tableau synthétique des 26 assassinats de prêtres assermentés dans le département de la Manche (par ordre chronologique)**

| Communes où des prêtres assermentés ont été assassinés | Prêtres assassinés | Dates assassinats |
|---|---|---|
| Montjoie-Saint-Martin | François Ménard | 27 nivôse an III/16 janvier 1795 |
| Brée (près de Tanis) | Jean Le Grand | février 1795 |
| Aucey-la-Plaine | 2 prêtres dont nous n'avons pas encore identifié les noms | 28 ou 29 germinal an III<br>17 ou 18 avril 1795 |
| La Trinité | Gabriel François Lucas | 1795 |
| Fleury | André Ozenne | 24 nivôse an IV/14 janvier 1796 |
| Saint-Germain-sur-Sèves | Charles François Marguerie | 7 pluviôse an IV/27 janvier 1796 |
| Sourdeval-les-Bois | Malo Sylvestre Rucet | 28 pluviôse an IV/16 février 1796 |
| Saint-Aubin-des-Préaux | Laurent Louis Leroy ou Le Boy | 26 pluviôse an V/15 février 1796 |
| Le Plessis-Lastelle | Jean Vincent Guillemin | 4 germinal an IV/25 mars 1796 |
| Le Plessis-Lastelle | Thomas Vincent Charette | 4 germinal an IV/25 mars 1796 |
| Curey | Jacques François Louis Picot | 25 germinal an IV/14 avril 1796 |
| Curey | Jean Gabriel Desfeux | 25 germinal an IV/14 avril 1796 |
| Le Lorey | Lelimousin | 3 floréal an IV/22 avril 1796 |
| Saint-James | Pierre Juin | Avril ou mai 1796 |
| Gouvets | Guillaume Criquet | Nuit du 25 au 26 prairial an IV/ 14 juin 1796 |
| Gouvets | Jean-Baptiste Binard | Nuit du 25 au 26 prairial an IV/ 14 juin 1796 |
| Barenton | François Dufour | 1796 |
| La Bazoge | Ambroise Louis Jacques Laisne | 1796 |
| La Chapelle-Cécelin | Guillar | 1796 |
| Savigny | de Poilvilain | 1796 |
| Sourdeval-la-Barre | Guillaume Saint | 1796 |
| Saint-Denis-le-Gast | Pierre Douville | 11 brumaire an VIII/2 novembre 1799 |
| Assassinats dont les auteurs ne sont pas attribués à la chouannerie | | |
| Saint-Loup | Gautier | 10 fructidor an III/27 août 1795 |
| Argouges | Deloget ou Delogeais | 1795 ou 1796 |

| | | |
|---|---|---|
| La Haye-Pesnel | Le Badet | 1795 ou 1796 |

Source : *Conférences ecclésiastiques* et/ou des registres de l'état civil.

Quand on reporte les lieux de ces 26 assassinats sur une carte du département, on constate deux choses intéressantes, l'une liée à la géographie, l'autre liée aux dates. Nous avons pris :
- des étoiles pleines pour les prêtres assermentés tués en 1796 comme Rucet ;
- des triangles pleins pour les prêtres assermentés tués en 1795. À ce jour, nous n'avons pas trouvé d'assassinats avant 1795, ce qui est assez logique, puisque c'est en 1794 qu'émerge la chouannerie ;
- des carrés pleins pour les assassinats postérieurs à 1796 ;
- des flèches pleines pour les assassinats non attribués à la chouannerie

Carte des assassinats des 26 prêtres assermentés.

Géographiquement, 14 de ces assasinats sont perpétrés dans le Centre Manche, 12 dans le Sud Manche et aucun dans le Cotentin. Ils sont donc plus nombreux dans cette large bande centrale de la Manche composée des arrondissements de Coutances et de Saint-Lô, 14 assassinats, contre 12 pour le sud Manche. L'assassinat de Rucet, comme nous l'avons déjà suggéré, ne serait donc pas une anomalie géographique.

Chronologiquement, les assassinats de prêtres assermentés ont lieu en 1795 pour cinq d'entre eux, en 1796 pour dix-sept, en 1799 pour un. Il est intéressant de noter que là où nous avons des dates précises, ces assassinats interviennent au premier semestre 1796, avant la pacification de l'été 1796 et bien sûr avant la reprise de l'agitation qui suivra le coup d'État du 4 septembre 1797 (18 fructidor an V). On constate que la très grande majorité de ces assassinats, 17 au moins sur 26, sont concentrés sur l'année 1796, l'assassinat de Rucet ne serait donc pas non plus une anomalie calendaire. Rappelons que 1796 suit l'installation du Directoire le 26 octobre 1795 (4 brumaire an IV). Très tôt, le Directoire est confronté à une forte agitation royaliste qui coïncide avec le début de la seconde

chouannerie (1795-1796). La troisième et dernière chouannerie en Normandie sera entre 1797 et 1801. Ce qui apparaît bien, c'est que 1796 correspond à la plus forte concentration des assassinats de prêtres assermentés dans notre département.

**Concernant les dates de ces assassinats**

- 6 en 1795
- 16 en 1996 (2 en 1799
- 2 en 1795 ou 1796

Comme on le dirait familièrement, Rucet s'est trouvé au mauvais endroit au mauvais moment. Il est vrai que par son profil, il constituait une cible privilégiée pour la chouannerie :

- prêtre assermenté (prêtre jureur dans le sens où il était déjà curé de sa paroisse au moment de sa prestation de serment à la Constitution civile du clergé) ;
- prêtre marié (très certainement abdicataire) ;
- prêtre apostat ;
- reprise de son poste de curé après la Terreur.

Finalement, à partir de cette affaire Malo Silvestre Rucet, nous prenons mieux conscience que cette grande bande du Centre Manche a été assez fortement confrontée à la chouannerie et tout particulièrement aux assassinats de prêtres assermentés, notamment lors de la deuxième chouannerie. Le Sud Manche n'a donc pas eu le monopole de la chouannerie, même si elle y fut plus intense. Rappelons d'ailleurs que cette bande du Centre Manche a été concernée par le fait vendéen, dès novembre 1793 avec le siège de Granville et qu'elle sera également concernée par la dernière grande bataille menée par Frotté, la bataille de La Fosse, le 3 novembre 1799, qui annonce la fin de l'armée catholique et royale de Normandie. Frotté sera exécuté le 18 février 1800 et toute l'agitation sera retombé au moment de la signature du Concordat, le 15 juillet 1801.

**Marc-Alphonse FORGET**

*Société d'Archéologie et d'Histoire de la Manche*